

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1797

17 septembre 2009

### SOMMAIRE

3M Asset Management S.à r.l. ....	86212	Iside S.A. ....	86219
3M Global Capital S.à r.l. ....	86212	ISIDE S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF) ....	86219
3Nations S.A. ....	86216	Kalkalit-Lux 5 Sàrl ....	86213
Altomare S.A. ....	86216	Latina S.A. ....	86210
Apollo Daian Holdings S.à r.l. ....	86219	Lone Star Capital Investments S.à r.l. ....	86221
AS-Dusty Sàrl ....	86219	Lugaro Financing Holding S.A. ....	86213
Bain Capital International Holdings S.à r.l. ....	86218	Luxprofi S.à r.l. ....	86252
Bain Capital International Investments S.à r.l. ....	86217	MBNA R&L S.à r.l. ....	86211
Bain Capital Luxembourg Investments S.à r.l. ....	86217	Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l. ....	86211
Bain Dollarama (Luxembourg) One ....	86218	Mitco Resolution 5 S.à r.l. ....	86256
Bain Dollarama (Luxembourg) Two ....	86218	ML SSG Sàrl ....	86210
Belfort S.A. ....	86210	Motor Oil Holdings S.A. ....	86211
Berenberg Lux Invest S.A. ....	86231	MTE S.A. ....	86220
B & Z Promotions S. à r.l. ....	86214	Muse Holdings S.à r.l. ....	86215
Chocolate Company Bonn ....	86212	Nibeca Holding S.A. ....	86210
City's S.à r.l. ....	86212	PL.LUX s.à r.l. ....	86213
Claremont Villas S.A. ....	86249	Potok S.A. ....	86215
Cyrom Administration, s.à r.l. ....	86218	Provid ....	86211
Decofils SA ....	86217	PT Romania S.à r.l. ....	86218
Delilah S.à r.l. ....	86241	Radiant Systems International ....	86213
Delilah Sub Holdings S.à r.l. ....	86232	Rhapsody International S.à r.l. ....	86214
Demas S.A. ....	86256	Shiplux III S.A. ....	86215
Eastern Property Management Sàrl ....	86214	Shiplux X S.A. ....	86216
European Walls ....	86217	Sinteco Development S.A. ....	86216
Falcon s.à r.l. ....	86256	Société de gymnastique l'Espérance Esch-sur-Alzette ....	86249
Garibaldi S.C.S. ....	86219	Studimmo S.A. ....	86213
Global Jet Luxembourg S.A. ....	86214	Sunshining Participations S.A. ....	86210
Immocris Holding ....	86215	TMGE Investments S.A. ....	86214
International Cosmetics S.A. ....	86217	TrizecHahn Europe Properties S.à r.l. ....	86211
Intersip S.à r.l. ....	86212		

**Sunshining Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2009110035/10.

(090132121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Nibeca Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2009110037/10.

(090132120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**ML SSG Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 77.491.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110038/10.

(090132119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Belfort S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BELFORT S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009110044/12.

(090132451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Latina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LATINA S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009110045/12.

(090132448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**TrizecHahn Europe Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.481.

Les comptes annuels au 29 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009110148/11.

(090132237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Provid, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 119.678.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2009110137/13.

(090132533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 106.419.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110040/10.

(090132118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Motor Oil Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 36.216.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110210/10.

(090132169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**MBNA R&L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.976.

Les comptes annuels au 28 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110211/10.

(090132759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**City's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8015 Strassen, 38, rue des Carrefours.  
R.C.S. Luxembourg B 124.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110205/10.

(090132200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**3M Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 110.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110212/10.

(090132760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**3M Global Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 110.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110213/10.

(090132762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Chocolate Company Bonn, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 20, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 141.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2009110206/11.

(090132206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Intersip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-4831 Rodange, 105, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 73.820.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERSIP S.à.r.l.*

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009110042/13.

(090132117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**PL.LUX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 40, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 66.363.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110219/10.

(090132475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Studimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 66.331.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110222/10.

(090132339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Radiant Systems International, Société en nom collectif.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 135.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110223/10.

(090132172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Lugaro Financing Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 76.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009110221/11.

(090132299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Kalkalit-Lux 5 Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 111.863.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

M. Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2009110199/13.

(090132466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Global Jet Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 62.747.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110224/10.

(090132437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**TMGE Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 123.173.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110225/10.

(090132293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Eastern Property Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 116.704.

Les comptes annuels au 30/06/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
20/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110226/10.

(090132294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**B & Z Promotions S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 117.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009110220/11.

(090132296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Rhapsody International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 135.047.

*Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société le 1<sup>er</sup> avril 2009*

Le gérant unique de la Société a décidé en date du 1<sup>er</sup> Avril 2009, de transférer le siège de la Société du 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2009.

Luxembourg, le 17 Août 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009110326/13.

(090132159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Potok S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 86.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour POTOK S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009110047/12.

(090132447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Muse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 120.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Muse Holdings S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009110049/12.

(090132445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Immocris Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 72.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMOCRIS HOLDING*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009110051/12.

(090132444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Shiplux III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 111.971.

*Extrait des résolutions  
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2009*

M. Freddy BRACKE, M. Alexis VERMAST, COBELFRET I S.A. (anciennement NOVOLUX S.A.) et SHIPBOURNE S.A. sont renommés administrateurs.

COBELFRET I S.A. a transféré son siège social du 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en date du 29 avril 2009.

Mme Nicole Baeyens est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009110525/18.

(090132563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Shiplux X S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 112.209.

—  
*Extrait des résolutions  
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2009*

M. Freddy BRACKE, M. Alexis VERMAST, COBELFRET I S.A. (anciennement NOVOLUX S.A.) et SHIPBOURNE S.A. sont renommés administrateurs.

COBELFRET I S.A. a transféré son siège social du 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en date du 29 avril 2009.

Mme Nicole BAEYENS est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009110510/18.

(090132617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**3Nations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 89.083.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour 3Nations S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009110052/12.

(090132443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Altomare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 73.132.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALTOMARE S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009110054/12.

(090132441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Sinteco Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 119.552.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SINTECO DEVELOPMENT S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009110056/12.

(090132439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---



**International Cosmetics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 54.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures

Référence de publication: 2009110174/11.

(090132526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**European Walls, Société Anonyme.**

Siège social: L-7340 Heisdorf, 32, rue de la Forêt Verte.  
R.C.S. Luxembourg B 143.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures  
*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2009110207/11.

(090132209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Bain Capital Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 97.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110214/11.

(090132652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Bain Capital International Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 97.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110215/11.

(090132654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Decofils SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 80.473.

Les comptes annuels au 31-12-2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110227/10.

(090132295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Bain Capital International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 97.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110216/11.

(090132658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Bain Dollarama (Luxembourg) Two, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 103.828.

Les comptes annuels au 31 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110217/11.

(090132660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Bain Dollarama (Luxembourg) One, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 103.829.

Les comptes annuels au 31 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110218/11.

(090132663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**PT Romania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 92.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anne DELORD  
Gérant

Référence de publication: 2009110230/11.

(090132678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Cyrom Administration, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 107.730.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110228/10.

(090132216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Garibaldi S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 104.786.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55960 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009111666/12.

(090133546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

**ISIDE S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF),  
(anc. Iside S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 47.089.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55994 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009111665/13.

(090133542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

**AS-Dusty Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3940 Mondercange, 27, rue de Pontpierre.  
R.C.S. Luxembourg B 115.042.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2009.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Jean SECKLER  
Notaire

Référence de publication: 2009111667/14.

(090133563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

**Apollo Daian Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 134.369.

Par résolutions signées en date du 18 août 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Stuart Szabo, avec adresse au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume Uni, de son mandat de gérant avec effet au 9 juillet 2009.

- Nomination de Ian Gear, avec adresse au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume Uni, au mandat de gérant avec effet au 9 juillet 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009111532/15.

(090133958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

**MTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 144.801.

L'an deux mille neuf, le trois juillet,

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Paul MOUSEL, licencié en droit, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur unique de la société MTE S.A. (la "Société"), une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 144.801.

Le comparant, agissant en la qualité ci-dessus indiquée, a demandé au notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée par un acte du notaire soussigné en date du 21 janvier 2009, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 576 du 17 mars 2009.

3) Le capital souscrit de la Société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000) représenté par cinq cent mille (500.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées.

4) L'article 5.3 de statuts de la Société prévoit que le capital autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000) qui sera représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5) Conformément aux dispositions de l'article 5.8 des statuts de la Société, l'administrateur unique est autorisé à faire constater par acte notarié la réalisation de l'augmentation de capital au fur et à mesure, ainsi que la modification de l'article 5.1 des statuts qui en résultera.

6) En date du 15 juin 2009, l'administrateur unique de la Société a reconnu avoir reçu et accepté la souscription suivante:

SGG S.A., une société de anonyme constituée et existant suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906. souscrit à cent cinquante mille (150.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune pour un prix total en espèces de cent cinquante mille euros (EUR 150.000);

La réalité de la souscription ci-dessus est prouvée au notaire soussigné par un bulletin de souscription qui restera annexé au présent acte afin d'être enregistré en même temps.

Les cent cinquante mille (150.000) nouvelles actions mentionnées ci-dessus sont entièrement souscrites et intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000), entièrement alloués au capital social.

Le montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

7) Les cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles sont de même nature et jouissent des mêmes droits que les actions existantes.

8) Suite à la prédite constatation, l'article 5.1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social souscrit est fixé à six cent cinquante mille euros (EUR 650.000) représenté par six cent cinquante mille (650.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MOUSEL et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 juillet 2009. LAC/2009/27281. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009111999/54.

(090134629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

**Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 55.753.125,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of July.

Before US Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maitre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 22 July 2009; and

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 39312 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 22 July 2009;

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed "ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 2 July 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

*Agenda*

1. Registration of the share capital increase of 3 July 2009 decided under the authorised share capital;
2. Registration of the share capital increase of 10 July 2009 decided under the authorised share capital;
3. Registration of the share capital increase of 20 July 2009 decided under the authorised share capital;
4. Registration of the share capital increase of 21 July 2009 decided under the authorised share capital;
5. Registration of the share capital increase of 22 July 2009 decided under the authorised share capital;
6. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of EUR56,178,000 to an amount of EUR55,802,875 by way of cancellation of 3,001 class B-4 ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each;
7. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of EUR55,802,875 to an amount of EUR55,753,125 by way of cancellation of 398 class J-1 ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and
8. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

*First resolution*

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 3 July 2009, the board of managers of the Company has decided:

- a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR60,000 (sixty thousand euro) in order to raise it from its previous amount of EUR55,879,500 (fifty-five million eight hundred seventy-nine thousand five hundred euro) represented by 447,036 (four hundred forty-seven thousand and thirty-six) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 86 (eighty-six) classes, to an amount of EUR55,939,500 (fifty-five million nine hundred thirty-nine thousand five hundred euro) represented by 447,516 (four hundred forty-seven thousand

five hundred sixteen) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 86 (eighty-six) classes;

b. to issue 480 (four hundred eighty) new class E-5 shares (the New E-5 Shares) with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

c. to accept the payment of a share premium of EUR1.94 (one euro and ninety-four cent) with respect to the New E-5 Shares.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New E-5 Shares and of the share premium.

The payment of the New E-5 Shares and the share premium is made for value on 3 July 2009 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR55,939,500 (fifty-five million nine hundred thirty-nine thousand five hundred euro) as of 3 July 2009.

#### *Second resolution*

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 10 July 2009, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR12,500 (twelve thousand five hundred euro) in order to raise it from its previous amount of EUR55,939,500 (fifty-five million nine hundred thirty-nine thousand five hundred euro) represented by 447,516 (four hundred forty-seven thousand five hundred sixteen) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 86 (eighty-six) classes, to an amount of EUR55,952,000 (fifty-five million nine hundred fifty-two thousand euro) represented by 447,616 (four hundred forty-seven thousand six hundred sixteen) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 86 (eighty-six) classes; and

b. to issue 100 (one hundred) new class H-3 shares (the New H-3 Shares) with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New H-3 Shares.

The payment of the New H-3 Shares is made for value on 10 July 2009 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR55,952,000 (fifty-five million nine hundred fifty-two thousand euro) as of 10 July 2009.

#### *Third resolution*

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 20 July 2009, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR15,000 (fifteen thousand euro) in order to raise it from its previous amount of EUR55,952,000 (fifty-five million nine hundred fifty-two thousand euro) represented by 447,616 (four hundred forty-seven thousand six hundred sixteen) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 86 (eighty-six) classes, to an amount of EUR55,967,000 (fifty-five million nine hundred sixty-seven thousand euro) represented by 447,736 (four hundred forty-seven thousand seven hundred thirty-six) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 86 (eighty-six) classes; and

b. to issue 120 (one hundred twenty) new class D-3 shares (the New D-3 Shares) with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New D-3 Shares.

The payment of the New D-3 Shares is made for value on 17 July 2009 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR55,967,000 (fifty-five million nine hundred sixty-seven thousand euro) as of 20 July 2009.

#### *Fourth resolution*

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 21 July 2009, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR192,750 (one hundred ninety-two thousand seven hundred and fifty euro) in order to raise it from its previous amount of EUR55,967,000 (fifty-five million nine hundred sixty-seven thousand euro) represented by 447,736 (four hundred forty-seven thousand seven hundred thirty-six) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 86 (eighty-six) classes, to an amount of EUR56,159,750 (fifty-six million one hundred fifty-nine thousand seven hundred and fifty euro) represented by 449,278 (four hundred forty-nine thousand two hundred seventy-eight) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 86 (eighty-six) classes;

b. to issue 1,542 (one thousand five hundred forty-two) new class C-5 shares (the New C-5 Shares) with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

c. to accept the payment of a share premium of EUR68.03 (sixty-eight euro and three cent) with respect to the New C-5 Shares.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New C-5 Shares and of the share premium.

The payment of the New C-5 Shares and the share premium is made for value on 21 July 2009 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR56,159,750 (fifty-six million one hundred fifty-nine thousand seven hundred and fifty euro) as of 21 July 2009.

#### *Fifth resolution*

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 22 July 2009, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR18,250 (eighteen thousand two hundred and fifty euro) in order to raise it from its previous amount of EUR56,159,750 (fifty-six million one hundred fifty-nine thousand seven hundred and fifty euro) represented by 449,278 (four hundred forty-nine thousand two hundred seventy-eight) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 86 (eighty-six) classes, to an amount of EUR56,178,000 (fifty-six million one hundred seventy-eight thousand euro) represented by 449,424 (four hundred forty-nine thousand four hundred twenty-four) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 86 (eighty-six) classes;

b. - (i) to issue 7 (seven) new class C-1 shares (the New C-1 Shares), with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each;

- (ii) to issue 60 (sixty) new class I-3 shares (the New I-3 Shares), with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each;

- (iii) to issue 79 (seventy-nine) new class X-2 shares (the New X-2 Shares), with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

c. - (i) to accept the payment of a share premium of EUR110.10 (one hundred and ten euro and ten cents) with respect to the New C-1 Shares;

- (ii) to accept the payment of a share premium of EUR78.52 (seventy-eight euro and fifty-two cents) with respect to the New I-3 Shares; and

- (iii) to accept the payment of a share premium of EUR80.69 (eighty euro and sixty-nine cents) with respect to the New X-2 Shares.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to all of the New C-1 Shares, the New I-3 Shares and the New X-2 Shares and of the related share premiums.

The payment of the New C-1 Shares, the New I-3 Shares and the New X-2 and of the related share premiums is made for value on 22 July 2009 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premiums is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR56,178,000 (fifty-six million one hundred seventy-eight thousand euro) as of 22 July 2009.

#### *Sixth resolution*

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR56,178,000 (fifty-six million one hundred seventy-eight thousand euro) represented by 449,424 (four hundred forty-nine thousand four hundred twenty-four) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 86 (eighty-six) classes, by an amount of EUR375,125 (three hundred seventy-five thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR55,802,875 (fifty-five million eight hundred two thousand eight hundred and seventy-five euro) represented by 446,423 (four hundred forty-six thousand four hundred and twenty-three) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 86 (eighty-six) classes, by way of cancellation of 3,001 (three thousand and one) class B-4 ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR375.125 (three hundred seventy-five thousand one hundred twenty-five euro).

#### *Seventh resolution*

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR55,802,875 (fifty-five million eight hundred two thousand eight hundred and seventy-five euro) represented by 446,423 (four hundred forty-six thousand four hundred and twenty-three) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 86 (eighty-six) classes, by an amount of EUR49,750 (forty-nine thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR55,753,125 (fifty-five million seven hundred fifty-three thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 446,025 (four hundred forty-six thousand and twenty-five) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 86 (eighty-six) classes, by way of cancellation of 398 (three hundred and ninety-eight) class J-1 ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR49,750 (forty-nine thousand seven hundred and fifty euro).

#### *Eighth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR55,753,125 (fifty-five million seven hundred fifty-three thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 446,025 (four hundred forty-six thousand and twenty-five) shares with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided in classes as follows:

1. 6,235 class A shares;
2. 857 class B shares;
3. 80 class A-1 shares;
4. 6,356 class C-1 shares;
5. 8,287 class D-1 shares;
6. 974 class E-1 shares;
7. 11 class F-1 shares;
8. 1,606 class G-1 shares;
9. 2 class H-1 shares;
10. 111 class I-1 shares;
11. 545 class J-1 shares;
12. 8 class K-1 shares;
13. 21,330 class A-2 shares;
14. 1,264 class B-2 shares;
15. 5,444 class C-2 shares;
16. 3,218 class E-2 shares;
17. 91 class G-2 shares;
18. 56,391 class H-2 shares;
19. 3,483 class I-2 shares;
20. 3,417 class J-2 shares;



21. 1,086 class K-2 shares;
22. 692 class L-2 shares;
23. 15,425 class M-2 shares;
24. 2,048 class N-2 shares;
25. 1,989 class P-2 shares;
26. 1,082 class Q-2 shares;
27. 688 class R-2 shares;
28. 49 class S-2 shares;
29. 7 class T-2 shares;
30. 33,207 class U-2 shares;
31. 10,800 class V-2 shares;
32. 2,547 class W-2 shares;
33. 4,344 class X-2 shares;
34. 315 class Y-2 shares;
35. 66 class Z-2 shares;
36. 509 class AA-2 shares;
37. 52 class BB-2 shares;
38. 12 class CC-2 shares;
39. 56 class DD-2 shares;
40. 967 class EE-2 shares;
41. 12 class FF-2 shares;
42. 320 class A-3 shares;
43. 1,070 class B-3 shares;
44. 1,178 class C-3 shares;
45. 7,924 class D-3 shares;
46. 8,669 class E-3 shares;
47. 3,426 class F-3 shares;
48. 13,832 class H-3 shares;
49. 10,994 class I-3 shares;
50. 2,951 class J-3 shares;
51. 216 class K-3 shares;
52. 140 class L-3 shares;
53. 8,462 class M-3 shares;
54. 216 class N-3 shares;
55. 2,731 class O-3 shares;
56. 491 class P-3 shares;
57. 19,216 class Q-3 shares;
58. 100 class R-3 shares;
59. 125 class S-3 shares;
60. 7,945 class T-3 shares;
61. 14,342 class U-3 shares;
62. 3,247 class V-3 shares;
63. 502 class W-3 shares;
64. 8,853 class X-3 shares;
65. 440 class Y-3 shares;
66. 314 class Z-3 shares;
67. 416 class AA-3 shares;
68. 38 class BB-3 shares;
69. 14,259 class CC-3 shares;
70. 221 class DD-3 shares;
71. 50 class EE-3 shares;
72. 13 class FF-3 shares;
73. 17,121 class GG-3 shares;

74. 23,559 class HH-3 shares,
75. 378 class II-3 shares;
76. 18,434 class JJ-3 shares;
77. 8,855 class A-4 shares;
78. 11,437 class B-4 shares;
79. 9,837 class C-4 shares;
80. 7,690 class D-4 shares;
81. 25 class E-4 shares;
82. 3,404 class A-5 shares;
83. 1,766 class B-5 shares;
84. 11,427 class C-5 shares;
85. 3,247 class D-5 shares;
86. 481 class E-5 shares."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt-trois juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière nommée restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 22 juillet 2009; et

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 39312 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 22 juillet 2009;

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Lone Star Capital Investments S.à r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

#### *Ordre du jour*

1. Constatation de l'augmentation de capital du 3 juillet 2009 décidée sous le capital autorisé;
2. Constatation de l'augmentation de capital du 10 juillet 2009 décidée sous le capital autorisé;
3. Constatation de l'augmentation de capital du 20 juillet 2009 décidée sous le capital autorisé;
4. Constatation de l'augmentation de capital du 21 juillet 2009 décidée sous le capital autorisé;

5. Constatation de l'augmentation de capital du 22 juillet 2009 décidée sous le capital autorisé;

6. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR375.125 pour le faire passer de son montant actuel de EUR56.178.000 à un montant de EUR55.802.875 par le biais de l'annulation de 3.001 parts sociales ordinaires de classe B-4, ayant une valeur nominale de EUR125 chacune;

7. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR49.750 pour le faire passer de son montant actuel de EUR55.802.875 à un montant de EUR55.753.125 par le biais de l'annulation de 398 parts sociales ordinaires de classe J-1, ayant une valeur nominale de EUR125 chacune;

8. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 3 juillet 2009, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR60.000 (soixante mille euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR55.879.500 (cinquante-cinq millions huit cent soixante-dix-neuf mille cinq cents euros) représenté par 447.036 (quatre cent quarante-sept mille trente-six) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 86 (quatre-vingt-six) classes, à un montant de EUR55.939.500 (cinquante-cinq millions neuf cent trente-neuf mille cinq cents euros) représenté par 447.516 (quatre cent quarante-sept mille cinq cent seize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 86 (quatre-vingt-six) classes;

b. d'émettre 480 (quatre cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe E-5 (les Nouvelles Parts Sociales de classe E-5), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR1,94 (un euro et quatre-vingt-quatorze cents) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe E-5.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe E-5 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe E-5 et de la prime d'émission a été effectué le 3 juillet 2009 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR55.939.500 (cinquante-cinq millions neuf cent trente-neuf mille cinq cents euros) au 3 juillet 2009.

#### *Deuxième résolution*

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 10 juillet 2009, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR12.500 (douze mille cinq cents euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR55.939.500 (cinquante-cinq millions neuf cent trente-neuf mille cinq cents euros) représenté par 447.516 (quatre cent quarante-sept mille cinq cent seize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 86 (quatre-vingt-six) classes, à un montant de EUR55.952.000 (cinquante-cinq millions neuf cent cinquante-deux mille euros) représenté par 447.616 (quatre cent quarante-sept mille six cent seize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 86 (quatre-vingt-six) classes;

b. d'émettre 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe H-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe H-3), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (m) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe H-3.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe H-3 a été effectué le 10 juillet 2009 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR55.952.000 (cinquante-cinq millions neuf cent cinquante-deux mille euros) au 10 juillet 2009.

### Troisième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 20 juillet 2009, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR15.000 (quinze mille euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR55.952.000 (cinquante-cinq millions neuf cent cinquante-deux mille euros) représenté par 447.616 (quatre cent quarante-sept mille six cent seize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 86 (quatre-vingt-six) classes, à un montant de EUR55.967.000 (cinquante-cinq millions neuf cent soixante-sept mille euros) représenté par 447.736 (quatre cent quarante-sept mille sept cent trente-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 86 (quatre-vingt-six) classes;

b. d'émettre 120 (cent vingt) nouvelles parts sociales de classe D-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe D-3), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe D-3.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe D-3 a été effectué le 17 juillet 2009 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription est apportée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR55.967.000 (cinquante-cinq millions neuf cent soixante-sept mille euros) au 20 juillet 2009.

### Quatrième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 21 juillet 2009, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR192.750 (cent quatre-vingt-douze mille sept cent cinquante euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR55.967.000 (cinquante-cinq millions neuf cent soixante-sept mille euros) représenté par 447.736 (quatre cent quarante-sept mille sept cent trente-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 86 (quatre-vingt-six) classes, à un montant de EUR56.159.750 (cinquante-six millions cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante euros) représenté par 449.278 (quatre cent quarante-neuf mille deux cent soixante-dix-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 86 (quatre-vingt-six) classes; et

b. d'émettre 1.542 (mille cinq cent quarante-deux) nouvelles parts sociales de classe C-5 (les Nouvelles Parts Sociales de classe C-5), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR68,03 (soixante-huit euros et trois cents) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe C-5.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe C-5.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe C-5 et de la prime d'émission a été effectué le 21 juillet 2009 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR56.159.750 (cinquante-six millions cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante euros) au 21 juillet 2009.

### Cinquième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 22 juillet 2009, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR18.250 (dix-huit mille deux cent cinquante euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR56.159.750 (cinquante-six millions cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante euros) représenté par 449.278 (quatre cent quarante-neuf mille deux cent soixante-dix-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 86 (quatre-vingt-six) classes,

à un montant de EUR56.178.000 (cinquante-six millions cent soixante-dix-huit mille euros) représenté par 449.424 (quatre cent quarante-neuf mille quatre cent vingt-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 86 (quatre-vingt-six) classes;

b. - (i) d'émettre 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe C-1 (les Nouvelles Parts Sociales de classe C-1), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

- (ii) d'émettre 60 (soixante) nouvelles parts sociales de classe I-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe I-3), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

- (iii) d'émettre 79 (soixante-dix-neuf) nouvelles parts sociales de classe X-2 (les Nouvelles Parts Sociales de classe X-2), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

c. (i) d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR110,10 (cent dix euros et dix cents) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe C-1;

(ii) d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR78,52 (soixante-dix-huit euros et cinquante-deux cents) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe I-3;

(iii) d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR80,69 (quatre-vingt euros et soixante-neuf cents) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe X-2.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe C-1, des Nouvelles Parts Sociales de classe I-3, des Nouvelles Parts Sociales de classe X-2 et des primes d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe C-1, des Nouvelles Parts Sociales de classe I-3, des Nouvelles Parts Sociales de classe X-2 et des primes d'émission a été effectué le 22 juillet 2009 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR56.178.000 (cinquante-six millions cent soixante-dix-huit mille euros) au 22 juillet 2009.

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR375.125 (trois cent soixante-quinze mille cent vingt-cinq euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR56.178.000 (cinquante-six millions cent soixante-dix-huit mille euros) représenté par 449.424 (quatre cent quarante-neuf mille quatre cent vingt-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 86 (quatre-vingt-six) classes, à un montant de EUR55.802.875 (cinquante-cinq millions huit cent deux mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 446.423 (quatre cent quarante-six mille quatre cent vingt-trois) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 86 (quatre-vingt-six) classes, par l'annulation de 3.001 (trois mille et une) parts sociales ordinaires de classe B-4, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR375.125 (trois cent soixante-quinze mille cent vingt-cinq euros).

#### *Septième résolution*

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR49.750 (quarante-neuf mille sept cent cinquante euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR55.802.875 (cinquante-cinq millions huit cent deux mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 446.423 (quatre cent quarante-six mille quatre cent vingt-trois) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 86 (quatre-vingt-six) classes, à un montant de EUR55.753.125 (cinquante-cinq millions sept cent cinquante-trois mille cent vingt-cinq euros) représenté par 446.025 (quatre cent quarante-six mille vingt-cinq) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 86 (quatre-vingt-six) classes, par l'annulation de 398 (trois cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires de classe J-1, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR49.750 (quarante-neuf mille sept cent cinquante euros).

#### *Huitième résolution*

A la suite des précédentes résolutions, les Associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR55.753.125 (cinquante-cinq millions sept cent cinquante-trois mille cent vingt-cinq euros) représenté par 446.025 (quatre cent quarante-six mille vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 6.235 parts sociales de classe A;

2. 857 parts sociales de classe B;
3. 80 parts sociales de classe A-1;
4. 6.356 parts sociales de classe C-1;
5. 8.287 parts sociales de classe D-1;
6. 974 parts sociales de classe E-1;
7. 11 parts sociales de classe F-1;
8. 1.606 parts sociales de classe G-1;
9. 2 parts sociales de classe H-1;
10. 111 parts sociales de classe I-1;
11. 545 parts sociales de classe J-1;
12. 8 parts sociales de classe K-1;
13. 21.330 parts sociales de classe A-2;
14. 1.264 parts sociales de classe B-2;
15. 5.444 parts sociales de classe C-2;
16. 3.218 parts sociales de classe E-2;
17. 91 parts sociales de classe G-2;
18. 56.391 parts sociales de classe H-2;
19. 3.483 parts sociales de classe I-2;
20. 3.417 parts sociales de classe J-2;
21. 1.086 parts sociales de classe K-2;
22. 692 parts sociales de classe L-2;
23. 15.425 parts sociales de classe M-2;
24. 2.048 parts sociales de classe N-2;
25. 1.989 parts sociales de classe P-2;
26. 1.082 parts sociales de classe Q-2;
27. 688 parts sociales de classe R-2;
28. 49 parts sociales de classe S-2;
29. 7 parts sociales de classe T-2;
30. 33.207 parts sociales de classe U-2;
31. 10.800 parts sociales de classe V-2;
32. 2.547 parts sociales de classe W-2;
33. 4.344 parts sociales de classe X-2;
34. 315 parts sociales de classe Y-2;
35. 66 parts sociales de classe Z-2;
36. 509 parts sociales de classe AA-2;
37. 52 parts sociales de classe BB-2;
38. 12 parts sociales de classe CC-2;
39. 56 parts sociales de classe DD-2;
40. 967 parts sociales de classe EE-2;
41. 12 parts sociales de classe FF-2;
42. 320 parts sociales de classe A-3;
43. 1.070 parts sociales de classe B-3;
44. 1.178 parts sociales de classe C-3;
45. 7.924 parts sociales de classe D-3;
46. 8.669 parts sociales de classe E-3;
47. 3.426 parts sociales de classe F-3;
48. 13.832 parts sociales de classe H-3;
49. 10.994 parts sociales de classe I-3;
50. 2.951 parts sociales de classe J-3;
51. 216 parts sociales de classe K-3;
52. 140 parts sociales de classe L-3;
53. 8.462 parts sociales de classe M-3;
54. 216 parts sociales de classe N-3;

- 55. 2.731 parts sociales de classe 0-3;
- 56. 491 parts sociales de classe P-3;
- 57. 19.216 parts sociales de classe Q-3;
- 58. 100 parts sociales de classe R-3;
- 59. 125 parts sociales de classe S-3;
- 60. 7.945 parts sociales de classe T-3;
- 61. 14.342 parts sociales de classe U-3;
- 62. 3.247 parts sociales de classe V-3;
- 63. 502 parts sociales de classe W-3;
- 64. 8.853 parts sociales de classe X-3;
- 65. 440 parts sociales de classe Y-3;
- 66. 314 parts sociales de classe Z-3;
- 67. 416 parts sociales de classe AA-3;
- 68. 38 parts sociales de classe BB-3;
- 69. 14.259 parts sociales de classe CC-3;
- 70. 221 parts sociales de classe DD-3;
- 71. 50 parts sociales de classe EE-3;
- 72. 13 parts sociales de classe FF-3;
- 73. 17.121 parts sociales de classe GG-3;
- 74. 23.559 parts sociales de classe HH-3;
- 75. 378 parts sociales de classe II-3;
- 76. 18.434 parts sociales de classe JJ-3;
- 77. 8.855 parts sociales de classe A-4;
- 78. 11.437 parts sociales de classe B-4;
- 79. 9.837 parts sociales de classe C-4;
- 80. 7.690 parts sociales de classe D-4;
- 81. 25 parts sociales de classe E-4;
- 82. 3.404 parts sociales de classe A-5;
- 83. 1.766 parts sociales de classe B-5;
- 84. 11.427 parts sociales de classe C-5;
- 85. 3.247 parts sociales de classe D-5;
- 86. 481 parts sociales de classe E-5."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et J-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2009. LAC/2009/30091. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009111950/600.

(090134480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

**Berenberg Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.663.

Im Jahr zweitausendundneun, am dreissigsten Juni,  
vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

sind die Aktionäre der Berenberg Lux Invest S.A., (die „Gesellschaft“) mit Sitz in L-1118 Luxemburg, 23, rue Aldringen, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 73.663, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde am 6. Januar 2000 gemäß notarieller Urkunde gegründet. Die Gründungsurkunde wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 141 vom 12. Februar 2000 veröffentlicht. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert gemäß Urkunde des unterzeichnenden Notars, am 19. Februar 2009, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 656 vom 26. März 2009 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 14.15 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Manfred Hoffmann, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Fräulein Anita Maggipinto, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmenzähler Herrn Frank Stolz-Page, Privatangestellter, geschäftsansässig in Luxemburg.

Nach der Bildung des Vorstandes der Generalversammlung stellt der Vorsitzende Folgendes fest:

1. dass aus einer von den Aktionären beziehungsweise deren Bevollmächtigten unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten. Die von den Mitgliedern des Präsidiums ne varietur paraphierte Präsenzliste und Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. dass die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

1. Zustimmung zur ersatzlosen Streichung des Artikel 3, Absatz 2 der Satzung der Gesellschaft.
2. Verschiedenes.

Nach diesen Erklärungen fasst die außerordentliche Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

*Beschluss:*

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt den zweiten Absatz im Artikel 3 hinsichtlich der Möglichkeit der Durchführung der Dienstleistung einer individuellen Portfolioverwaltung und der Verwahrung und technischen Verwaltung von Investmentfondsanteilen, ersatzlos zu streichen.

Nachdem zu Tagesordnungspunkt "2. Verschiedenes" keine weiteren Wortmeldungen vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, dass hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und schließt die Versammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. HOFFMANN, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 03 juillet 2009. LAC/2009/26131. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANDT.

-FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 15 Juli 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009111994/48.

(090134786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

**Delilah Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.733.

—  
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-second July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Delilah Holdings S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,



Hereby represented by Miss Caroline Ronfort, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy/proxies established on 22 July 2009.

The said proxy/proxies, signed "ne varietur" by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party/parties, represented as stated here above, has/have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Delilah Sub Holdings S.à r.l.".

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares**

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) represented by 2,000,000 (two million) shares (parts sociales) of USD 0.01 (United States dollar one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

#### 6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

7.1.2.1 In case of plurality of shareholders and if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director (gérant) from this list;

7.1.2.2 In the absence of nominations pursuant to Articles 7.1.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant director(s) (gérant(s)) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.2.3 In case of plurality of directors (gérants), the general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors (gérants) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 In the event a director (gérant) is removed or replaced or in the event a director (gérant) resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, in compliance with the provisions of Articles 7.1.2.1 to 7.1.2.3 above, so that if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company it shall be represented on the board of directors (conseil de gérance).

7.1.5 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

#### 7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

### **Art. 8. General shareholders' meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the twenty-sixth day of the month of June, at 2.30 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

### **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

#### 11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

#### 11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

### **Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses; amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 15. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company, the provisions of Articles 7.1.2 to 7.1.4 may be amended only with the consent of CVC European Equity Partners IV (A) L.P.

*Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2009.

*Subscription*

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in USD)	% of share capital
Delilah Holdings S.à r.l., prenamed . . . . .	2,000,000	20,000	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

*Resolutions of the shareholder(s)*

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:
  - a. Mrs Delphine Tempé, lawyer, born on the 15 February 1971 in Strasbourg (France) having her professional address at 291 route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;
  - b. Mr Stefan Oostvogels, lawyer, born on 21 April 1962 in Brussels (Belgium) having his professional address at 291 route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;
  - c. Mr James Redmayne, employee, born on 16 July 1979 in London (United-Kingdom), having his professional address at 111 Strand, WC2 0AG, London, United-Kingdom.
2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

ONT COMPARU:

- Delilah Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg et ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg;

Ci-après représentée par Mlle Caroline Ronfort, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une/de procuration(s) sous seing privé donnée(s) le 22 juillet 2009.

Laquelle/Lesquelles procuration(s) restera/resteront, après avoir été signée(s) "ne varietur" par le(s) comparant(s) et le notaire instrumentant, annexée(s) aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel/Lesquels comparant(s), représenté(s) comme dit ci-avant, a/ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

#### **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Delilah Sub Holdings S.à r.l.".

#### **Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américain) représenté par 2.000.000 (deux millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (zéro dollar américain un cent), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

7.1.2.1 En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est associé de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un gérant parmi cette liste.

7.1.2.2 En l'absence de nominations selon les dispositions des articles 7.1.2.1, l'assemblée générale des associés sera libre de nommer le/les gérant(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.2.3 En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés nommera les gérants restants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoiront à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 7.1.2.1 à 7.1.2.3 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est associé dans la Société, il est représenté au conseil de gérance.

7.1.5 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le vingt-sixième jour du mois de juin à 14.30 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

#### 11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

#### 11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

### **Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg. De plus et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est l'associé de la Société, les dispositions des articles 7.1.2. à 7.1.4 ci-dessus ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC European Equity Partners IV (A) L.P.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en USD)	% du capital social
Delilah Holdings S.à r.l., préqualifiée . . . . .	2.000.000	20.000	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de 20.000 USD (vingt-mille Dollars américain) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,-.

#### *Résolution des/de (l')associé(s)*

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s) pour une période indéterminée
  - a. Delphine Tempé, avocate, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France) ayant son adresse professionnelle à 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;
  - b. Stefan Oostvogels, avocat, née le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique) ayant son adresse professionnelle à 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;
  - c. James Redmayne, employé, né le 16 juillet 1979 à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à 111 Strand, WC2 0AG, Londres, Royaume-Uni.
2. Le siège social de la Société est établi à 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29894. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009110194/443.

(090132327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.



**Delilah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.734.

—  
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-second July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Delilah Holdings S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

and

Delilah Sub Holdings S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

Hereby represented by Miss Caroline Ronfort, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy/proxies established on 22 July 2009.

The said proxy/proxies, signed "ne varietur" by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party/parties, represented as stated hereabove, has/have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Delilah S.à r.l.".

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) represented by 2,000,000 (two million) shares (parts sociales) of USD 0.01 (United States dollar one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

#### 6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

#### 6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

#### 6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

#### 6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

7.1.2.1 In case of plurality of shareholders and if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director (gérant) from this list;

7.1.2.2 In the absence of nominations pursuant to Articles 7.1.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant director(s) (gérant(s)) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.2.3 In case of plurality of directors (gérants), the general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors (gérants) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 In the event a director (gérant) is removed or replaced or in the event a director (gérant) resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, in compliance with the provisions of Articles 7.1.2.1 to 7.1.2.3 above, so that if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company it shall be represented on the board of directors (conseil de gérance).

7.1.5 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

#### 7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

### **Art. 8. General shareholders' meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the twenty-sixth day of the month of June, at 3.00 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses; amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 15. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company, the provisions of Articles 7.1.2 to 7.1.4 may be amended only with the consent of CVC European Equity Partners IV (A) L.P.

*Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2009.

*Subscription*

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in USD)	% of share capital
Delilah Holdings S.à r.l., prenamed . . . . .	800,000	8,000	40%
Delilah Sub Holdings S.à r.l., prenamed . . . . .	1,200,000	12,000	60%
TOTAL . . . . .	2,000,000	20,000	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

*Resolutions of the shareholder(s)*

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:
  - a. Mrs. Delphine Tempé, lawyer, born on the 15 February 1971 in Strasbourg (France) having her professional address at 291 route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;
  - b. Mr. Stefan Oostvogels, lawyer, born on 21 April 1962 in Brussels (Belgium) having his professional address at 291 route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;
  - c. Mr. James Redmayne, employee, born on 16 July 1979 in London (United-Kingdom), having his professional address at 111 Strand, WC2 0AG, London, United-Kingdom.
2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

**ONT COMPARU:**

- Delilah Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg et ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg,

and

- Delilah Sub Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg et ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg,

Ci-après représentées par Melle Caroline Ronfort, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une/de procuration (s) sous seing privé donnée(s) le 22 juillet 2009.

Laquelle/Lesquelles procuration(s) restera/resteront, après avoir été signée(s) "ne varietur" par le(s) comparant(s) et le notaire instrumentant, annexée(s) aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel/Lesquels comparant(s), représenté(s) comme dit ci - avant, a/ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Delilah S.à r.l.".

## **Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américain) représenté par 2.000.000 (deux millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (zéro dollar américain un cent), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

## **Art. 7. Management.**

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

7.1.2.1 En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est associé de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un gérant parmi cette liste.

7.1.2.2 En l'absence de nominations selon les dispositions des articles 7.1.2.1, l'assemblée générale des associés sera libre de nommer le/les gérant(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.2.3 En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés nommera les gérants restants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoiront à son remplacement, en conformité avec les dispositions des

articles 7.1.2.1 à 7.1.2.3 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est associé dans la Société, il est représenté au conseil de gérance.

7.1.5 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le vingt-sixième jour du mois de juin à 15.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

#### 11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

#### 11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

### **Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg. De plus et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est l'associé de la Société, les dispositions des articles 7.1.2. à 7.1.4 ci-dessus ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC European Equity Partners IV (A) L.P.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en USD)	% du capital social
Delilah Holdings S.à r.l., préqualifié . . . . .	800.000	8.000	40%
Delilah Sub Holdings S.à r.l., préqualifié . . . . .	1.200.000	12.000	60%
TOTAL . . . . .	2.000.000	20.000	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de 20.000 USD (vingt-mille Dollars américain) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.



86249

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500.-.

*Résolution des/de (l')associé(s)*

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s) pour une période indéterminée
  - a. Delphine Tempé, avocate, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France) ayant son adresse professionnelle à 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;
  - b. Stefan Oostvogels, avocat, née le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique) ayant son adresse professionnelle à 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;
  - c. James Redmayne, employé, né le 16 juillet 1979 à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à 111 Strand, WC2 0AG, Londres, Royaume-Uni.
2. Le siège social de la Société est établi à 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29895. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009110202/456.

(090132333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Claremont Villas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 46.982.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110229/10.

(090132217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**S.G. l'Espérance Esch, Société de gymnastique l'Espérance Esch-sur-Alzette, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4069 Esch-sur-Alzette, rue Dr Emile Colling.

R.C.S. Luxembourg F 8.047.

**Note préliminaire**

Les statuts arrêtés lors de l'assemblée générale de l'association en date du 19 novembre 1999 au Centre Omnisports Henri Schmitz à Esch/Alzette remplacent toutes les versions antérieures, notamment celles de 1921, 1956, 1983 et 1989.

**Chapitre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination «SOCIETE DE GYMNASTIQUE L'ESPÉRANCE ESCH-SUR-ALZETTE», en abrégé «S.G. L'ESPÉRANCE ESCH». Elle est régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif, modifiée par la loi du 4 mars 1994, celles de la loi du 26 mars 1976 concernant l'éducation physique et le sport, toute disposition complétant et modifiant celles-ci, ainsi que par les statuts de la Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique, les présents statuts et les règlements pris pour leur application.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Esch/Alzette, Ecole Aérodrome, Rue Dr. Emile Colling.

**Art. 3.** L'association a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique de la gymnastique. Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de

promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses adhérents et de représenter ces intérêts auprès des autorités. Elle peut louer ou acquérir des immeubles en vue de remplir son objet social.

**Art. 4.** A l'égard des cultes et de la politique l'association conservera une stricte neutralité.

## Chapitre 2. Des membres et des membres d'honneur

**Art. 5.** Sont admissibles comme membres associés, désignés comme «membres» dans les présents statuts, toutes personnes en manifestant la volonté, déterminées à observer les présents statuts, et admis par le conseil d'administration. Le nombre minimum de membres ne pourra être inférieur à cinq (art. 17). L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre.

Sont admissibles comme membres d'honneur toutes personnes en manifestant la volonté, agréées par le conseil d'administration et remplissant les conditions que celui-ci fixera à leur admission. Une carte de membre spéciale peut leur être remise. Néanmoins, les membres d'honneur n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres associés.

**Art. 6.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale.

**Art. 7.** Les membres de l'association peuvent s'en retirer en présentant leur démission. Est réputé démissionnaire l'associé ayant refusé de payer la cotisation annuelle, ou ayant omis de la payer trois mois après qu'elle lui fut réclamée. La qualité de membre de l'association se perd encore par l'exclusion. Celle-ci est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, dans les cas suivants:

- lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave contraire aux statuts et règlements de l'association;
- lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte, soit à l'honneur ou à sa considération personnelle, soit à la considération ou à l'honneur d'un associé, soit à la considération de l'association.

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, et statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, peut, pour l'une des mêmes raisons, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre. Cette suspension prendra fin lors de la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur l'exclusion de ce membre.

En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

## Chapitre 3. De l'Assemblée générale

**Art. 8.** L'Assemblée générale se réunit annuellement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année calendaire.

**Art. 9.** Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- 1) la nomination et la révocation de membres;
- 2) l'approbation annuelle des budgets et des comptes;
- 3) l'exclusion d'un membre de l'association;
- 4) la dissolution de l'association.

**Art. 10.** En cas de besoin, le conseil d'administration peut convoquer à chaque moment une assemblée générale extraordinaire, qui seule a la compétence de modifier les statuts.

L'assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration, et ce endéans les deux mois, lorsque 1/5 des associés en font la demande.

**Art. 11.** Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 12.** Les associés qui, en application des articles 10 et 11, veulent faire convoquer une assemblée générale extraordinaire ou proposer une question à l'ordre du jour de l'assemblée, doivent soumettre au président du conseil d'administration une note écrite précisant leur intention. S'il s'agit d'une question à porter à l'ordre du jour, cette note doit être entre les mains du président du conseil d'administration deux jours avant la date de l'assemblée générale, le cachet de la poste faisant foi.

**Art. 13.** Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises que si une majorité des deux tiers des voix émises par les membres présents marque son accord pour procéder à un vote sur elles. Aucune résolution en dehors de l'ordre du jour ne peut être prise sur les points indiqués à l'article 9.

**Art. 14.** Tous les associés doivent être informés de la date de l'assemblée générale au plus tard huit jours avant celle-ci, soit par écrit, soit par une annonce dans la presse quotidienne.

L'ordre du jour doit être joint à la convocation.

**Art. 15.** Tous les associés ont un droit de vote égal lors de l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

**Art. 16.** L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les 2/3 des membres. Aucune modification ne peut être adoptée sans la majorité des 2/3 des voix.

Si les 2/3 des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quelque soit le nombre des membres présents; mais dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets à la base desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a. la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres sont présents ou représentés,
- b. la décision de l'une ou de l'autre assemblée, n'est admise que si elle est votée à la majorité des 3/4 des voix,
- c. si lors de la seconde assemblée, les 2/3 des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

#### Chapitre 4. Administration

**Art. 17.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 15 membres au plus. Le nombre minimum est fixé à 5. Ceux-ci sont nommés par l'assemblée générale pour le terme de trois ans, rééligibles à chaque assemblée générale à 1 tiers. Toutefois, ils sont révocables à tout moment, par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, les membres restants, pour autant, que leur nombre n'est inférieur au nombre minimum indiqué ci-dessus, continuent à former un conseil d'administration, ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'assemblée générale.

**Art. 18.** Le Conseil d'Administration se compose au maximum de:

- a. un président
- b. deux vice-présidents
- c. un secrétaire
- d. un trésorier
- e. et 10 membres.

**Art. 19.** Le président est élu par vote séparé de l'assemblée générale. Le C.A. déterminera les charges des autres membres lors de sa 1<sup>ère</sup> réunion. En cas d'empêchement du président, ses fonctions et pouvoirs sont assumés par un des vice-présidents, sinon par le plus ancien des membres du conseil.

Le conseil d'administration peut s'adjoindre un ou plusieurs secrétaires administratifs et un ou plusieurs trésoriers administratifs, associés ou non, rémunérés ou non.

**Art. 20.** Le conseil se réunit sur convocation du président ou du secrétaire. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres sont présents. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents. Les administrateurs qui s'abstiennent du vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote. Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération, doivent s'abstenir du vote. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Il est tenu, par les soins du secrétaire, procès-verbal des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour, ainsi que les décisions prises. La signature du secrétaire est contresignée par le président après approbation du compte-rendu lors de la réunion suivante.

#### Chapitre 5. Divers

**Art. 21.** Dans le cas de dissolution volontaire, l'assemblée générale désignera trois (3) liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

**Art. 22.** Le nombre minimum des membres est de cinq (5); ce minimum étant atteint, l'association sera dissolue. Cette dissolution se fera d'après les règles établies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, modifiée par la loi du 4 mars 1994. Les biens liquides ainsi que les engins de gymnastique, étant la propriété de l'association, seront mis sous la garde de la Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique.

**Art. 23.** Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts ainsi que par les statuts de la Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique, sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, modifiée par la loi du 4 mars 1994.

Esch/Alzette, le 22 septembre 2008.

Silvio Sagramola / Sylvie Thill-Weibel / Tessa Alesch

Le Président / la Secrétaire / la Trésorière

Référence de publication: 2009110522/127.

(090132726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Luxprofi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 485.546,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 147.105.

In the year two thousand and nine, on the seventh of August  
Before US, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

Mr Leszek Gaczorek, born on March 17, 1955 in Krakow (Poland) and residing at Zakatek 6a / 29, 30-076 Krakow (Poland),

Mr Dariusz Milek, born on February 1, 1968 in Szczecin (Poland), residing at ul. Krucza 4/4, 59-300 Lubin (Poland); here represented by Gaëlle Bernard, private employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two (2) proxies established on August 7, 2009,

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the sole shareholders of the private limited liability company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of Luxprofi S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.105 and established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated June 15, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1485 of July 31, 2009, which bylaws have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated July 2, 2009 not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at three hundred ninety-nine thousand five hundred forty-one Euro (EUR 399,541.-) represented by three hundred ninety-nine thousand five hundred forty-one (399,541) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The shareholders resolved to increase the Company's share capital by eighty-six thousand and five Euro (EUR 86,005.-) to raise it from its present amount of three hundred ninety-nine thousand five hundred forty-one Euro (EUR 399,541.-) to four hundred eighty-five thousand five hundred forty-six Euro (EUR 485,546.-) by creation and issue of eighty-six thousand and five (86,005) new shares of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares").

*Subscription - Payment*

Thereupon, Mr Dariusz Milek, prenamed, declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1.-) each for an aggregate amount of eighty-six thousand and five Euro (EUR 86,005.-), together with a total share premium of eight million five hundred fourteen thousand five hundred thirty-three Euro and ninety-six Euro Cent (EUR 8,514,533.96), by contribution in kind amounting in total to eight million six hundred thousand five hundred thirty-eight Euro and ninety-six Euro Cent (EUR 8,600,538.96) consisting of:

- fifty-five thousand (55,000) shares with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1.-) each, representing approximately zero point zero twenty-one per cent (0.021 %) of the share capital of Bank Polska Kasa Opieki S.A., a joint-stock company (société anonyme) existing under the laws of Poland, having its registered office at 53/57 Grzybowska St., 00-950 Warsaw, Poland, registered under National Court Register Number (KRS) - 0000014843 and listed at the Warsaw Stock Exchange, at a total contribution value of one million seven hundred eighty-nine thousand six hundred sixty Euro and ninety-five Euro Cent (EUR 1,789,660.95), based on the contributed shares' unitary listing price as of August 6, 2009 of one hundred thirty-three Polish Zloty and fifty Groszy Polskich (PLN 133,50) and the PLN/EUR exchange rate as of August 6, 2009 of PLN 1.- for EUR 0.24374 (the "Exchange Rate"), which shares are hereby transferred to and accepted by the Company at such contribution value,

- eight hundred forty thousand (840,000) shares with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1.-) each, representing approximately zero point zero fourteen per cent (0.014%) of the share capital of Polskie Gornictwo Naftowe i Gazownictwo S.A., a joint-stock company (société anonyme) existing under the laws of Poland, having its registered office at 25 M. Kasprzaka Street, 01-224 Warsaw, Poland, registered under National Court Register Number (KRS) - 0000059492 and listed at the Warsaw Stock Exchange, at a total contribution value of eight hundred seventy-six thousand two hundred

ninety-four Euro and five Euro Cent (EUR 876,294.05), based on the contributed shares' unitary listing price as of August 6, 2009 of four Polish Zloty and twenty-eight Groszy Polskich (PLN 4.28) and the Exchange Rate, which shares are hereby transferred to and accepted by the Company at such contribution value,

- two hundred sixty-one thousand five hundred (261,500) shares with a nominal value of one Polish Zloty and twenty-five Groszy Polskich (PLN 1.25) each, representing approximately zero point zero sixty-one per cent (0.061 %) of the share capital of Polski Koncern Naftowy Orlen S.A., a joint-stock company (société anonyme) existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Chemikow 7, 09-411 Plock, Poland, registered under National Court Register Number (KRS) - 0000028860 and listed at the Warsaw Stock Exchange, at a total contribution value of one million seven hundred fifty-nine thousand one hundred sixty-nine Euro and eight Euro Cent (EUR 1,759,169.08), based on the contributed shares' unitary listing price as of August 6, 2009 of twenty-seven Polish Zloty and sixty Groszy Polskich (PLN 27.60) and the Exchange Rate, which shares are hereby transferred to and accepted by the Company at such contribution value,

- two hundred twenty-one thousand (221,000) shares with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1.-) each, representing approximately zero point zero twenty-two per cent (0.022 %) of the share capital of Powszechna Kasa Oszczednosci Bank Polski S.A., a joint-stock company (société anonyme) existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Putawska 15, 02-515 Warsaw, Poland, registered under National Court Register Number (KRS) - 0000026438 and listed at the Warsaw Stock Exchange, at a total contribution value of one million seven hundred twenty-three thousand seven hundred twenty-nine Euro and twenty-eight Euro Cent (EUR 1,723,729.28), based on the contributed shares' unitary listing price as of August 6, 2009 of thirty-two Polish Zloty (PLN 32.-) and the Exchange Rate, which shares are hereby transferred to and accepted by the Company at such contribution value,

- six hundred ninety-nine thousand (699,000) shares with a nominal value of three Polish Zlotych (PLN 3.-) each, representing approximately zero point zero fifty-two per cent (0.052 %) of the share capital of Telekomunikacja Polska S.A., a joint-stock company (société anonyme) existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Twarda 18, 00-105, Warsaw, Poland, registered under National Court Register Number (KRS) - 0000010681 and listed at the Warsaw Stock Exchange, at a total contribution value of two million four hundred fifty-one thousand six hundred eighty-five Euro and sixty Euro Cent (EUR 2,451,685.60), based on the contributed shares' unitary listing price as of August 6, 2009 of fourteen Polish Zloty and thirty-nine Groszy Polskich (PLN 14.39) and the Exchange Rate, which shares are hereby transferred to and accepted by the Company at such contribution value,

(altogether hereafter referred to as the "Assets").

#### *Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- deposit certificates issued by Unicredit CAIB Poland S.A. related to the Assets;
- official quotation of the Assets on the Warsaw Stock Exchange as of August 6, 2009;
- a contribution declaration of Mr Dariusz Milek, prenamed, attesting that he is the unrestricted owner of the Assets.

#### *Effective implementation of the contribution*

Mr Dariusz Milek, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- he is the sole unrestricted owner of the Assets and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Assets have consequently not been transferred and no legal or natural person other than Mr. Dariusz Milek, prenamed, is entitled to any right as to the Assets;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Assets, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### *Report of Company's managers*

The report of the managers of the Company, dated August 7, 2009, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. first paragraph.** The share capital is fixed at four hundred eighty-five thousand five hundred forty-six Euro (EUR 485,546.-) represented by four hundred eighty-five thousand five hundred forty-six (485,546) shares of one Euro (EUR 1.-) each".

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le sept août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

M. Leszek Gaczorek, né le 17 mars 1955 à Cracovie (Pologne), résidant au 6a / 29 Zakatek, 30-076 Cracovie (Pologne),  
M. Dariusz Milek, né le 1er février 1968 à Szczecin (Pologne) et résidant à ul. Krucza 4/4, 59-300 Lubin (Pologne);  
ici représentés par Gaëlle Bernard, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,  
en vertu de deux (2) procurations données le 7 août 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Luxprofi S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 juin 2009, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1485 du 31 juillet 2009 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, reçu en date du 2 juillet 2009 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de cette Société est fixé à trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante et un Euro (EUR 399.541,-) représenté par trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante et une (399.541) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-six mille cinq Euro (EUR 86.005,-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante et un Euro (EUR 399.541,-) à quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quarante-six Euro (EUR 485.546,-) par la création et l'émission de quatre-vingt-six mille cinq (86,005) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

### *Souscription - Libération*

M. Dariusz Milek, prénommé, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale unitaire d'un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de quatre-vingt-six mille cinq Euro (EUR 86.005,-), ensemble avec une prime d'émission de huit millions cinq cent quatorze mille cinq cent trente-trois Euro et quatre-vingt-seize Euro Cent (EUR 8.514.533,96) par apport en nature d'un montant total de huit millions six cent mille cinq cent trente-huit Euro et quatre-vingt-seize Euro Cent (EUR 8.600.538,96) consistant en:

- cinquante-cinq mille (55.000) actions d'une valeur nominale d'un Zloty Polonais (PLN 1,-) chacune, représentant approximativement zéro virgule zéro vingt et un pourcent (0,021 %) du capital social de Bank Polska Kasa Opieki S.A., une société anonyme constituée et soumise au droit polonais, ayant son siège social à 53/57 Grzybowska St., 00-950, Varsovie, Pologne, enregistrée auprès du Registre du Tribunal National sous le numéro (KRS) 0000014843 et cotée à la Bourse de Varsovie, à une valeur d'apport totale d'un million sept cent quatre-vingt-neuf mille six cent soixante Euro et quatre-vingt-quinze Euro Cent (EUR 1.789.660,95), basée sur leur cours en bourse unitaire de cent trente-trois Zloty Polonais et cinquante Groszy Polonais (PLN 133,50) du 6 août 2009 et sur le cours de change PLN / Euro du 6 août 2009 de PLN 1,- pour EUR 0,24374 (le "Cours de Change"), lesquelles actions sont par la présente transférées à et acceptées par la Société à cette valeur d'apport,

- huit cent quarante mille (840.000) actions d'une valeur nominale d'un Zloty Polonais (PLN 1,-) chacune, représentant approximativement zéro virgule zéro quatorze pourcent (0,014 %) du capital social de Polskie Gornictwo Naftowe i Gazownictwo S.A., une société anonyme constituée et soumise au droit polonais, ayant son siège social à 25 M. Kasprzaka Street, 01-224 Varsovie, Pologne, enregistrée auprès du Registre du Tribunal National sous le numéro (KRS) 0000059492 et cotée à la Bourse de Varsovie, à une valeur d'apport totale de huit cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-quatorze Euro et cinq Euro Cent (EUR 876.294,05), basée sur leur cours en bourse unitaire de quatre Zloty Polonais et vingt-huit Groszy Polonais (PLN 4,28) du 6 août 2009 et sur le Cours de Change, lesquelles actions sont par la présente transférées à et acceptées par la Société à cette valeur d'apport,

- deux cent soixante et un mille cinq cents (261.500) actions d'une valeur nominale d'un Zloty Polonais et vingt-cinq Groszy Polonais (PLN 1,25) chacune, représentant approximativement zéro virgule zéro soixante et un pourcent (0,061 %) du capital social de Polski Koncern Naftowy Orlen S.A., une société anonyme constituée et soumise au droit polonais, ayant son siège social à ul. Chemikow 7, 09-411 Plock, Pologne, enregistrée auprès du Registre du Tribunal National sous le numéro (KRS) 0000028860 et cotée à la Bourse de Varsovie, à une valeur d'apport totale d'un million sept cent cinquante-neuf mille cent soixante-neuf Euro et huit Euro Cent (EUR 1.759.169,08), basée sur leur cours en bourse unitaire de vingt-sept Zloty Polonais et soixante Groszy Polonais (PLN 27,60) du 6 août 2009 et sur le Cours de Change, lesquelles actions sont par la présente transférées à et acceptées par la Société à cette valeur d'apport, deux cent vingt et un mille (221.000) actions d'une valeur nominale d'un Zloty Polonais (PLN 1,-) chacune, représentant approximativement zéro virgule zéro vingt-deux (0,022 %) du capital social de Powszechna Kasa Oszczednosci Bank Polski S.A., une société anonyme constituée et soumise au droit polonais, ayant son siège social à ul. Pulawska 15, 02-515 Varsovie, Pologne, enregistrée auprès du Registre du Tribunal National sous le numéro (KRS) 0000026438 et cotée à la Bourse de Varsovie, à une valeur d'apport totale d'un million sept cent vingt-trois mille sept cent vingt-neuf Euro et vingt-huit Euro Cent (EUR 1.723.729,28), basée sur leur cours en bourse unitaire de trente-deux Zloty Polonais (PLN 32,-) du 6 août 2009 et sur le Cours de Change, lesquelles actions sont par la présente transférées à et acceptées par la Société à cette valeur d'apport,

- six cent quatre-vingt-dix-neuf mille (699.000) actions d'une valeur nominale de trois Zlotych Polonais (PLN 3,-) chacune, représentant approximativement zéro virgule zéro cinquante-deux pourcent (0,052 %) du capital social de Telekomunikacja Polska S.A., une société anonyme constituée et soumise au droit polonais, ayant son siège social à ul. Twarda 18, 00-105, Varsovie, Pologne, enregistrée auprès du Registre du Tribunal National sous le numéro (KRS) 0000010681 et cotée à la Bourse de Varsovie, à une valeur d'apport totale de deux millions quatre cent cinquante et un mille six cent quatre-vingt-cinq Euro et soixante Euro Cent (EUR 2.451.685,60), basée sur leur cours en bourse unitaire de quatorze Zloty Polonais et trente-neuf Groszy Polonais (PLN 14,39) du 6 août 2009 et sur le Cours de Change, lesquelles actions sont par la présente transférées à et acceptées par la Société à cette valeur d'apport,

(toutes ensemble désignées ci-après comme les "Actifs").

#### *Preuve de l'existence et Valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- des certificats de dépôt des Actifs émis par Unicredit CAIB Poland S.A.;
- la cote officielle des Actifs à la bourse de Varsovie à la date du 6 août 2009;
- une déclaration d'apport de M. Dariusz Milek, prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restrictions des Actifs.

#### *Réalisation effective de l'apport*

M. Dariusz Milek, prénommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restrictions des Actifs et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Actifs n'ont pas fait l'objet d'un quelconque transfert et aucune personne morale ou physique autre que M. Dariusz Milek, prénommé, ne détient de droit sur les Actifs;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actifs, aux fins d'effectuer leur transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

#### *Rapport des gérants*

Le rapport des gérants de la Société en date du 7 août 2009, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour adopter la teneur suivante:

" **Art. 6. premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quarante-six Euro (EUR 485.546,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quarante-six (485.546) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune".

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euro (€ 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la personne comparant, connue du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 août 2009. Relation: EAC/2009/9716. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009110256/233.

(090132650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Falcon s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 46.722.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 octobre 2008.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2008130364/222/12.

(080151995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**Demas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.439.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 août 2009 que, Monsieur Etienne Gillet, comptable, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Guy Glesener, décédé.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2009110540/15.

(090132561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Mitco Resolution 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.916.

*Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 14 août 2009*

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 14 août 2009 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mademoiselle Corinne MULLER, en tant que gérante de la Société, avec effet en date du 17 août 2009;

Luxembourg, le 14 août 2009.

Valérie Ingelbrecht.

Référence de publication: 2009110394/13.

(090132332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---